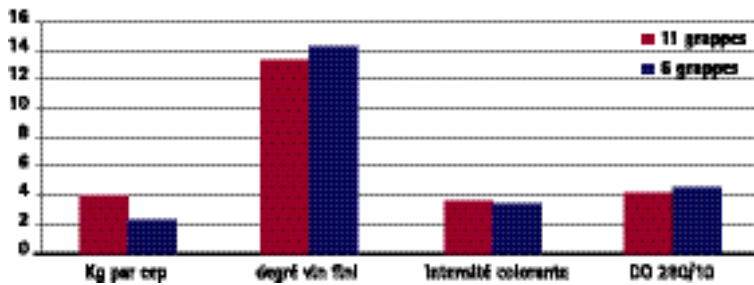


Maîtriser la vigueur pour maîtriser le rendement

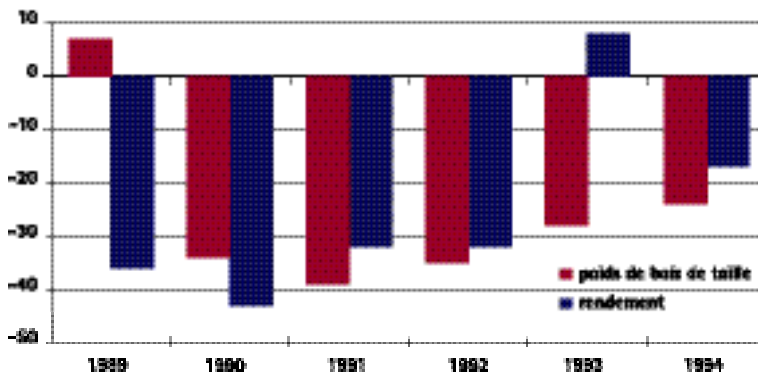
Si la maîtrise du rendement est indispensable, il est plus facile d'y parvenir

par une maîtrise de la vigueur. L'enherbement est une bonne solution.



Essai d'éclaircissage manuel sur Grenache en 1997 - Chambre Agriculture 84

Graphique 1



Effet de l'enherbement sur la vigueur et le rendement (exprimé en pourcentage du témoin) (Essai ITV France)

Graphique 2

La maîtrise des rendements est indispensable pour l'obtention régulière de vins ronds, colorés et charpentés. Sur Grenache, la suppression manuelle des grappes ne permet pas toujours de réguler correctement la production. Il est préférable d'intervenir indirectement, en maîtrisant la vigueur de la vigne par l'installation d'un enherbement concurrentiel.

Les vignobles récents, sains et vigoureux donnent, dans certains cas, des rendements trop élevés, entraînant une baisse de la qualité du vin. De nombreux travaux pour maîtriser le rendement ont été réalisés par les Chambres d'Agriculture, l'Institut Technique de la Vigne et du Vin et le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône.

Dès la plantation

La maîtrise de la vigueur et des rendements commence avant la plantation lors de la préparation du sol, par une fumure de fond adaptée et le choix judicieux des porte-greffes et des clones.

Lorsque la vigne est in stallée

La fumure azotée sera réduite à 0, la taille sera courte (coursions à 2 yeux francs) et un ébourgeonnage soigné devra être mené jusque sur les bras.

Réduction du nombre de grappes

Les travaux menés pour réduire directement le nombre de grappes soit en limitant par la taille le nombre d'yeux/ha accompagné d'un ébourgeonnage soigné, soit en supprimant manuellement des grappes, ont donné des résultats irréguliers sur Grenache.

Les effets sur le rendement sont présents. Ils sont toutefois de faible importance en raison d'un

MISE EN PLACE PRATIQUE D'UN ENHERBEMENT

Afin de faciliter l'entretien de la parcelle et d'assurer un effet constant de l'enherbement, il est conseillé de semer des graminées plutôt que de gérer la flore naturelle de la parcelle.

Le semis sur jeune plantation (moins de 4 ans) est à éviter.

Le raisonnement du choix de l'espèce doit se faire prioritairement par rapport au degré de concurrence souhaité ou acceptable sur la parcelle. Ensuite, les autres critères (rapidité d'installation, pérennité...)

permettront d'affiner le choix. D'une manière générale, il existe deux types de mélanges : ceux à base de ray-grass et de fétuque rouge et ceux à base de ray-grass et de fétuque élevée. Le premier mélange crée une concurrence modérée sur la vigne, à l'inverse du deuxième qui aura un impact plus marqué.

Le semis doit se faire à l'automne (le plus précoce possible). Il convient de réaliser une préparation du sol permettant d'obtenir un lit de semence (3 à 5 cm de profondeur) fin.

En matière de fertilisation, aussi bien au semis qu'en entretien, aucun apport spécifique n'est à prévoir.

Les apports azotés devront se faire exceptionnellement, si la vigne présente des carences.

Ces apports devront être localisés sur le rang de vigne.

L'entretien de la couverture végétale s'effectue par broyage (environ trois par an).

*Sur Grenache, le facteur
primordial à maîtriser
est la vigueur.*

phénomène de compensation des baies (taille supérieure des grappes laissées après éclaircissage).

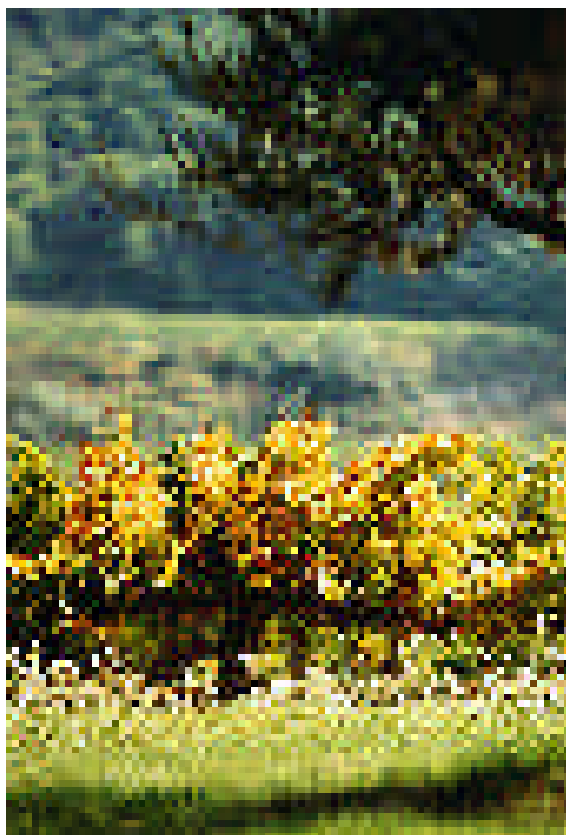
Les effets sur le degré, les anthocyanes et les polyphénols sont de très faible importance.

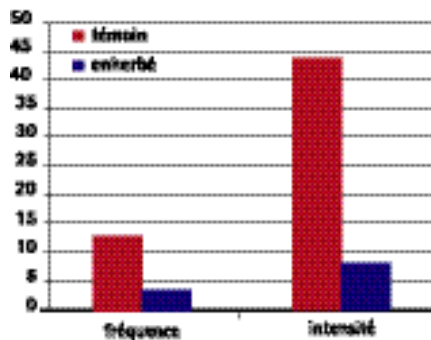
Cependant, ils seront plus marqués si les règles de plantation et de fumure ont été respectées.

Maîtriser la vigueur

Sur Grenache, le facteur primordial à maîtriser est la vigueur. En effet, les vignes concernées sont souvent vigoureuses, elles ont la capacité de compenser les interventions manuelles d'égrappage en favorisant le poids des grains. Il est donc nécessaire d'intervenir indirectement, en réduisant la vigueur des souches. Cette réduction de vigueur réduit le rendement en favorisant le développement de grappes plus petites et des poids de grains inférieurs.

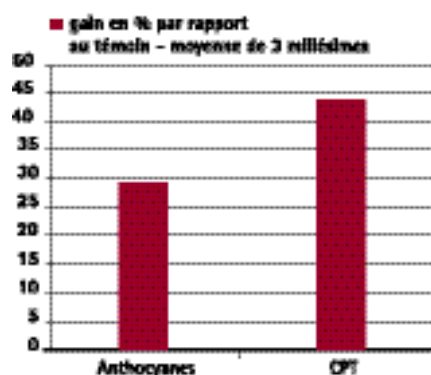
Afin d'obtenir une réduction de la vigueur, l'implantation d'un enherbement dans l'inter-rang s'impose. Cette solution crée une concurrence hydrique et minérale pour la vigne. On constate alors :





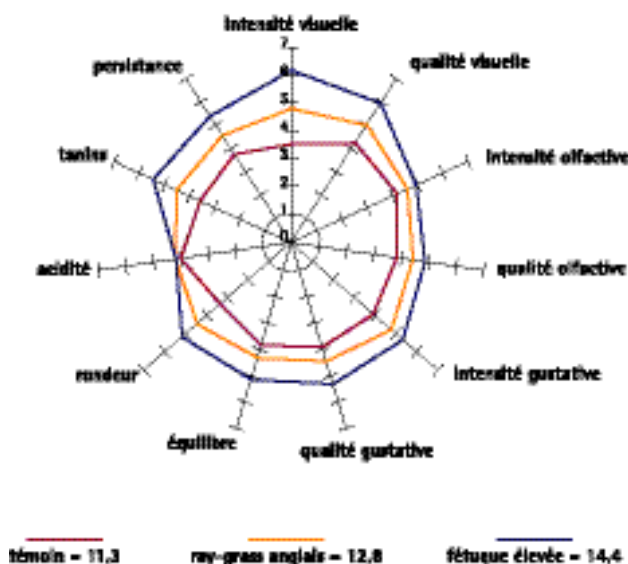
Effet de l'enherbement sur l'état sanitaire
(Fréquence et intensité du Botrytis) (Essai ITV France)

Graphique 3



Effet de l'enherbement sur la composition des baies à la récolte
(Essai ITV France - CA30)

Graphique 4



Impact de l'enherbement sur la qualité des vins
(Essai CA 84 - Camaret - Récolte 1994 - Moyenne de 90 dégustateurs)

Graphique 5

- une réduction de l'expression végétative : diminution du diamètre des bois de taille et de leur poids,
- une réduction de la charge et du poids des grappes,
- une amélioration du degré,
- une augmentation des composés polyphénoliques.

L'effet sur la vigueur assure une meilleure aération des grappes et améliore de fait le microclimat lumineux. Cet impact permet d'assurer un bon état sanitaire de la vendange.

Il est intéressant de constater que l'effet sur le degré n'est souvent pas très important, de l'ordre de 5 %. Par contre, l'effet sur les polyphénols du Grenache est très marqué, supérieur à 30 % en règle générale.

En raison de ce gain en composés polyphénoliques, les vins issus des modalités enherbées sont souvent préférés à la dégustation.

Avec certaines espèces de graminées la réduction peut être trop importante, un apport limité d'azote permet alors de rattraper rapidement la situation.

On peut donc ajouter en conclusion sur le Grenache, outre le raisonnement préalable lors de la plantation, la maîtrise de la vigueur et par voie de conséquence des rendements sera assurée par l'installation d'un engazonnement à base de graminées entre les rangs.

Cependant, l'éclaircissage manuel pourra exceptionnellement être utilisé en complément certaines années, ainsi que sur plantier : en 2^e feuille (éclaircissage total) et en 3^e feuille (laisser 3 à 5 grappes).